

# HP France: un protocole est signé avec le ministère des PME

Pour la première fois, le ministère des PME et du Commerce s'engage par une convention avec une société privée. Cette convention, qui réunit les principaux acteurs sociaux engagés dans l'aide à la création et à la reprise d'entreprises, s'insère dans le plan 2006 de sauvegarde de l'emploi. Renaud Dutreil, ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales, a souligné que cette convention devrait permettre à chacun d'apporter son expérience et ses ressources, y compris en termes de financement, afin d'assurer un meilleur accueil aux anciens salariés de Hewlett-Packard. »

*Grâce à la mise en réseau des ressources des différents signataires, les salariés d'HP France souhaitant créer ou reprendre une entreprise pourront ainsi bénéficier de l'appui coordonné de ces signataires, effectuer leurs démarches auprès d'eux dans des délais et des conditions de service privilégiés et bénéficier d'offres, de produits ou de services spécifiques (...)» . Sur les sites d'HP France, un comité de labellisation pourra donner le label « HP création reprise ». Cette labellisation doit permettre de valider la faisabilité du projet et d'ouvrir ensuite la phase du plan de financement selon un traitement particulier adapté. Cet accord s'inscrit dans la démarche d'accompagnement de ses collaborateurs engagée de longue date par HP France. Ainsi, déjà en 2003, grâce à des mesures d'accompagnement, environ 200 collaborateurs avaient pu créer leur entreprise. «Nous sommes très heureux de cet accord, qui va nous permettre d'offrir à nos collaborateurs souhaitant créer ou reprendre une entreprise un dispositif sur mesure immédiatement opérationnel» , affirme Patrick Starck, p-dg de HP France. « Je tiens à remercier particulièrement M. le Ministre Renaud Dutreil et ses collaborateurs, qui ont joué un rôle clé dans la mise en relation des différents partenaires et la mise en œuvre du dispositif.*